

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....15
 Quorum.....8
 Présents.....12
 Votants.....14
 Procurations.....2
 Absent.....1

Date de la convocation : 05/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 9 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 7****HOTEL SAINT-JEANTAIS****TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS****DETR 2024 – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Vu la circulaire préfectorale du 8 janvier 2024 concernant les subventions au titre de la DETR,

Considérant que les dossiers de DETR 2024 doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 – Préfecture Aveyron » avant le 1^{er} mars 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour les travaux de déconstruction de l'Hôtel Saint-Jeantais suite à un arrêté de péril imminent du 16 novembre 2020 et de réaménagement des espaces publics :

	Pourcentage de subvention / estimatif par rapport au coût total de l'opération	Année de réalisation	Montant éligible	Montant subvention
Etat DETR	25 %	2024	505 778	126 445
Département	33.08 %	2024	414 986	167 302
	25 %	2025	90 792	22 698
Communauté de Communes (Fonds de concours)	6 %	2024	505 778	30 347
TOTAL DES SUBVENTIONS	68.57 %			346 792
Commune autofinancement	31.43 %			158 986
TVA				101 156

Reste à charge de la commune

260 142

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

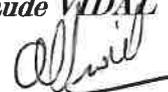
- **D'ADOPTER** la demande de subvention au titre de la DETR 2024 selon les plans de financement définis ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES*



*Le Maire
Claude VIDAL*



Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 12 FEV. 2024*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 12 FEV. 2024*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.